

APPROBATION DEPENSES pour l'EQUIPEMENT des GARDES CHAMPETRES

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Octobre 1954

Mesdames,

Messieurs,

Afin de pourvoir à l'équipement des 6 gardes Champêtres, des effets ont été commandés à la Maison Henri GANOPSKY à Saint-Joseph pour la somme de 25.650 Frs, savoir:

3 képis jugulaire et galons argent à 1.500 Frs ....	4.500 Frs
6 baudriers G.C. cuir lisse doublé à 1.900 Frs ....	11.400 Frs
6 ceintures cuir doublées peau boucles argent à 1.350 Frs .....	8.100 Frs
48 boutons G.C. 21 M/M vif argent à 25 Frs .....	1.200 Frs
6 sifflets de Garde chromés à 75 Frs .....	540 Frs
Soit .....	25.650 Frs
et pour les habiller .....	49.350 Frs
Total égal ...../.....	75.000 Frs

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Je vous demande de voter également des effets d'habillement et d'équipement pour les 6 Gardes Champêtres et le chauffeur du Maire.  
Les crédits seront prévus au budget de 1955.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé en ce qui concerne la dépense pour 1954 par le Maire le 24 Novembre 1954 le Préfet et par délégation le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit*